

L'écopôle & vous

#3 | Décembre 2024



NÉCESSAIRE MAÎTRISE DES NUISANCES OLFACTIVES, OÙ EN EST-ON ?

La maîtrise des nuisances olfactives durant l'année 2024 s'est révélée difficile, au détriment des riverains du site, légitimement excédés. Les actions mises en place pour y remédier commencent à montrer leur efficacité. On fait le bilan en cette fin d'année.

Casiers fermés

IDENTIFIER ET RÉPARER LES FUITES POUR FAIRE LA CHASSE AUX ÉMISSIONS DIFFUSES



Réparations des fuites constatées en décembre 2023

Les 54 fuites identifiées en décembre 2023 étaient de deux natures différentes:

- **Fuites au niveau de têtes de puits et du réseau aérien:**
D'origine matérielle (flexible de raccordement, bouchon ...), ces fuites ont été réparées dès janvier 2024 et au plus tard entièrement prises en charge en avril 2024.
- **Défauts d'étanchéité de la couverture de casiers fermés:**
Les intempéries et les tassements du massif de déchets ont pu engendrer des défauts d'étanchéité nécessitant une reprise de soudure entre membranes de couverture. Débutés en avril 2024, ces travaux se sont prolongés jusqu'au début du mois de juillet, selon l'ampleur de la zone à reprendre et sa localisation.

L'intégralité des fuites identifiées en décembre 2023, ont été réparées.



Une gestion conforme des lixiviats depuis le 20 août 2024

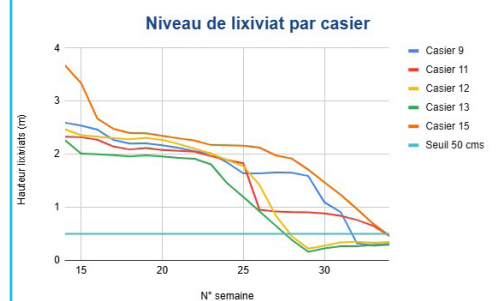
Les moyens mis en place depuis le début de l'année 2024 (cf. *Ecopôle & vous* n° spécial mai 2024), ont permis de résorber le stock de lixiviats.

Depuis le 20 août 2024, les seuils de lixiviats en fond de casier sont conformes à la réglementation.

La DREAL a ainsi pu lever la mise en demeure.

Un plan de révision du dispositif de gestion des lixiviats est lancé pour le fiabiliser. Les actions immédiates sont les suivantes:

- lancement de l'étude d'adaptation des bassins de stockage,
- reconduction d'une unité mobile de traitement,
- maintien autant que nécessaire des citernes souples de stockage.





NOUVEAU PASSAGE DE DRÔNE FIN OCTOBRE 2024

→ **Seulement une quinzaine de fuites ont été identifiées.**

Le passage par drone permet un suivi exhaustif de l'ensemble du site. C'est la garantie d'identifier et de localiser l'intégralité des problèmes d'étanchéité.

L'efficacité de la méthode et la régularité des passages permettent d'identifier les émissions diffuses, mieux et plus vite. L'équipe d'exploitation peut ainsi être réactive pour les réparer.

Des dispositifs complémentaires permettent à l'équipe d'exploitation d'être attentive aux éventuelles fuites:

- des capteurs sont disposés sur le site,
- elle dispose d'un équipement portatif de détection de méthane.

Casier en exploitation

TIRER LES LEÇONS DE L'ANNÉE 2024 POUR MIEUX MAÎTRISER LES ÉMISSIONS OLFACTIVES SUR LE LONG TERME

Le casier en cours d'exploitation ouvert le 28 décembre 2022, est le plus grand casier du site. Malgré sa subdivision en 3 alvéoles, la surface en exploitation restait importante. Sa fermeture complète fin 2024 permettra de supprimer une source importante de nuisances olfactives.

La cause des nuisances

- Imbibés par les pluies importantes connues depuis l'été 2023, les déchets dans l'alvéole ouverte sont rapidement entrés en fermentation, produisant d'importantes quantités de biogaz.
- En dépit des drains mis en place pour le capter, une partie s'est échappée dans l'atmosphère, générant des nuisances olfactives régulières.

Les réponses apportées

- Le réglage du réseau de dégazage du casier est une priorité de l'exploitation de façon à garantir la captation maximale du biogaz. Il fait l'objet d'une surveillance par deux salariés formés à l'optimisation du réglage.
- Partiellement fermé au fil de l'exploitation des 3 alvéoles, le casier sera totalement fermé à la fin de l'année.
- Dans l'attente de la fermeture complète, une couverture temporaire de l'alvéole ouverte est réalisée toutes les fins de semaine lorsque les apports sont arrêtés.
- Dès 2025, l'exploitation des casiers sera limitée en surface et en durée pour une efficacité accrue du captage du biogaz au cours de leur remplissage.

Pourquoi est-il impossible d'éradiquer à 100% les fuites?

Le massif des déchets stockés au sein des casiers fermés évolue dans le temps. Au fil de la dégradation des déchets, il peut se produire des tassements. La couverture étanche réalisée grâce à des membranes plastiques soudées, ainsi que les réseaux de collecte du biogaz, peuvent bouger et générer une fuite.

NOUVEAU

Conduite d'une étude d'exposition au sulfure d'hydrogène (H₂S)

Le cabinet GINGER BURGEAP a été mandaté pour conduire une étude d'exposition des habitants d'Eroudeville à l'H₂S. D'une durée de 3 mois, l'étude a démarré début octobre. Les conclusions seront partagées en 2025.

Toute l'équipe du Ham travaille sans relâcher ses efforts.

Nous avons déployé ou sommes en cours de déploiement de nouveaux moyens, à la fois des ressources humaines et des moyens techniques. Nous espérons pouvoir rendre compte prochainement d'avancées tangibles pour tous dans la lutte contre les nuisances.



SPEN
4 rue Saint Pierre
50310 LE HAM
Tel : 02 33 21 47 17
www.spen-cotentin.fr

par  **VEOLIA**